

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Arrêté Préfectoral n° 18.335 BAG
relatif à l'agrément des organismes de formation
des membres de la délégation du personnel au sein des Comités Sociaux et Economiques,
des membres des Commissions Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
et des membres des Comités d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article L. 2315-18 relatif à la formation des représentants du personnel aux Comités Sociaux et Economiques et aux Commissions de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu les articles R. 2315-9 à R. 2315-16 du Code du Travail relatifs au contenu, à l'organisation de la formation et aux obligations des organismes de formation ;

Vu l'article R. 2315-8 du Code du Travail relatif à la liste des organismes de formation arrêtée par le Préfet de Région ;

Vu l'arrêté en date du 13 novembre 2017 de la Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la demande de l'organisme de formation CABESTAN sis à Belfort en date du 30 août 2017 ;

Vu l'avis de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, reçu le 28 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « formation professionnelle » du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles du 15 mai 2018 ;

ARRETE

Article 1 : L'organisme de formation figurant ci-dessous est ajouté à la liste des organismes autorisés à dispenser la formation des représentants du personnel, membres des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

CABESTAN FORMATION
SIRET : 499.378.503.00027
34 rue Victor Hugo
90 000 BELFORT

Article 2 : L'organisme de formation figurant ci-dessous est ajouté à la liste des organismes autorisés à dispenser la formation santé-sécurité des représentants du personnel, membres Comités Sociaux et Economiques, et membres des Commissions Santé, Sécurité et des Conditions de Travail :

CABESTAN FORMATION
SIRET : 499.378.503.00027
34 rue Victor Hugo
90 000 BELFORT

Article 3 : La liste régionale des organismes autorisés à dispenser la formation des membres des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, modifiée en conséquence, est jointe en annexe du présent arrêté.

Article 4 : La liste régionale des organismes autorisés à dispenser la formation des membres des Comités Sociaux et Economiques et des Commissions de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail, modifiée en conséquence, est jointe en annexe du présent arrêté.

Article 5 : L'agrément pourra être retiré aux organismes de formation en cas de manquement constaté, conformément aux dispositions de l'article R. 2315-14 du Code du Travail.

Article 6 : Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le - 4 JUIL. 2018

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Eric PIERRAT

Organismes de formation bénéficiant d'un agrément du Préfet de Bourgogne Franche-Comté leur permettant de dispenser la formation des membres des CHSCT

ORGANISME	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
3P CONSEIL	2 allée du Limousin 68440 LANDSER	03 89 81 38 43	
ACTESUR	Zac des Tourelles 90120 MORVILLARS	03 84 56 16 23	
AFPI Bourgogne (21 et 71)	10, Allée Bourland Parc de la Toison d'Or BP 87401 21074 DIJON	03 80 78 75 53	Site Chalon Sur Saône : 75, grande rue Saint-Cosme – BP 90007 – 71102 CHALON/SAÔNE
AGMS	54 avenue du Général de Gaulle 21 110 GENLIS	03 80 77 14 94	
APAVE Alsacienne	2 chemin de Palente 25000 BESANCON	03 81 80 44 30	
	6 rue du Rhône 90000 BELFORT	03 84 58 73 13	
C. Pro Formation	Le Trait d'Union Allée du Petit Prince 69220 BELLEVILLE	04 74 69 27 38	

CABESTAN	34 rue Victor Hugo 90000 BELFORT	03 63 78 43 17	
Cabinet Marianne RASPILLER	Hameau de Cliret 2, Rue de l'Orme 21 150 LA ROCHE- VANNEAU	03 80 96 12 13	
CAMMAE	1 Grande Rue 70 190 CROMARY	06 38 02 83 39	
CCI de Saône et Loire	28 Boulevard de la République 71100 CHALON-SUR- SAÔNE	0 820 30 30 71	
CHAPEL Formation/Conseil	8 rue du Bas des Hous 25410 ROSET-FLUANS	06 24 07 05 15	
CONTAMIN Consultant	ZA de la petite Champagne 24 rue des Cerisiers 21 640 GILLY LÈS CÎTEAUX	03 80 49 66 34	
ECOBA	17 rue des Champs Moreaux 21121 DAIX	06 07 90 61 60	
EUROCEDRES	16 rue Victor Hugo 70 100 GRAY	06 80 30 87 36	
FIRE SAFETY	3 Rue Guichenon 71000 MÂCON	06 71 82 18 73	
FORMATION CONSEIL SECURITE	1, Rue Mont Cœur 71390 MOROGES	09 75 38 87 76 06 72 89 18 88	
Full Formation Pascal Dauvergne	8, Rue Laure Dièbold 71 130 GUEUGNON	06 79 54 69 33	
GPS PREVENTION	21 chemin du Defois 39 100 DOLE	03 84 81 12 51	

GRETA 58	9 boulevard Saint-Exupéry 58 000 NEVERS	03 86 59 74 59	
GRETA 89	44 Boulevard Lyautey BP 80053 89 010 AUXERRE cedex	03 86 72 10 40	
GROUPES FORCES	1049, ROUTE NATIONALE 6 71 680 CRECHES SUR SAÔNE	03 85 38 36 91	
HERBIGNEAUX Conseil	3, Rue Principale 21110 TART LE HAUT	03 80 37 89 22	
HYGEA Formation Conseil	9 rue de la Cassotte 25 000 BESANCON	06 75 39 78 21	
ICEFB Bourgogne	5, Rue GUYNEMER 71200 LE CREUSOT	03 85 78 98 87 06 76 81 25 06 06 03 24 66 60	
KERO FORMATION	Parc tertiaire CAP VERT 14 Rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY	03 80 48 32 60	
Maison de l'Entreprise – ANIFOP	6, Route de Monéteau BP 303 89005 AUXERRE cedex	03 86 49 26 00	
OPEVI – Martine Chauchard	26 Rue du Château d'Eau 21000 DIJON	03 80 48 00 28 06 08 36 03 86	
PROTECTION FORMATION	2, Rue de l'Église 71420 PERRECY LES FORGES	03 85 79 39 05	
RH FORMATION 39	3 rue du Cornet 39 260 MEUSSIA	07 61 13 46 42	
SARL SOGEFOR Conseil	1 Rue Jean Monnet 21300 CHENÔVE	03 80 42 18 32	

Sébastien PODOGORSKA	Hameau La Chaleur 21540 VIEILMOULIN	06 66 89 25 70	
SIFCO	CCI du Doubs 46 avenue Villarceau 25042 BESANCON cedex	03 81 25 26 06	
SOPHIE MORIN CONSEIL	RUE BASSE 21 340 BAUBIGNY	03 80 21 86 59 06 28 71 43 34	

Remarque : Les organismes et les structures bénéficiant d'un agrément délivré par une Préfecture de Région ou figurant sur une liste nationale arrêtée par M. le Ministre du Travail peuvent réaliser des formations de membres des CHSCT sur l'ensemble du territoire national.

Organismes de formation bénéficiant d'un agrément du Préfet de Bourgogne Franche-Comté leur permettant de dispenser la formation santé-sécurité des membres des CSE et des CSSCT prévue à l'article L 2315-18 du Code du Travail

ORGANISME	ADRESSE	TELEPHONE	OBSERVATIONS
CABESTAN	34 rue Victor Hugo 90000 BELFORT	03 63 78 43 17	